

EDUCATION, FORMATION 2010 ; RECOMMANDATIONS ET PROGRAMMES DE L'UNION
EUROPEENNE (MF MAILHOS)

MARIE-FRANCE MAILHOS

Maître de conférences, IUFM de Bretagne

La formation des enseignants en Europe

Le processus de Bologne (1999) et la stratégie de Lisbonne (2000) ont pour objectif de faire de l'Europe, d'ici 2010, la société de la connaissance et l'économie « intelligente » la plus performante possible. Même si l'on entend dire, ici ou là, que la stratégie de Lisbonne a été quelque peu délaissée au fil des années, il serait évidemment contraire à notre vision du projet européen de la passer sous silence et de ne pas en faire état.

Pour l'enseignement supérieur, l'avènement de la société de la connaissance au niveau européen passe par l'harmonisation des parcours universitaires en trois étapes : licence, master et doctorat. La lisibilité des diplômes dans tout l'espace européen devant être garantie grâce au document appelé « supplément au diplôme », qui doit décrire, pour chaque diplômé, non seulement les cursus suivis mais également les compétences acquises ainsi que les critères qui ont permis d'attribuer les qualifications. Ce document est indispensable pour tout étudiant qui souhaite faire reconnaître son diplôme dans un autre pays, ainsi que pour les employeurs, pour qui il constitue une garantie de qualité.

Ces nouvelles procédures, bien qu'elles ne soient pas encore mises en œuvre dans tous les pays de l'Union, et nous manquons de statistiques récentes pour dire où en est exactement le processus d'application, à l'heure actuelle, visent aussi à faciliter la mobilité pendant la durée des études et au-delà, en permettant aux étudiants d'effectuer une partie de leur cursus dans d'autres pays grâce au système de transfert de crédits (ECTS) et à la validation des acquis de l'expérience (VAE).

En février 2004, le conseil européen et la commission ont énoncé un ensemble de recommandations, adoptées ensuite par le parlement européen et publiées le 30 décembre 2006 au journal officiel de l'Union européenne, sous le titre *Recommandations du parlement européen pour l'éducation et la formation tout au long de la vie*. Le texte complet peut être téléchargé à partir du site http://europa.eu.int/comm/dgs/education_culture

Pour réussir à faire entrer les européens dans une dynamique d'éducation et de formation tout au long de la vie, il est bien vite apparu nécessaire de s'attacher à la formation des enseignants :

« L'enseignement [...] a une forte influence sur la société et joue un rôle essentiel pour faire progresser le potentiel de l'humanité et l'avenir des générations futures. En conséquence, [...] l'union européenne voit le rôle des enseignants, leur formation tout au long de la vie et le développement de leur carrière comme des priorités. » (*Education et formation 2010*)

Cette déclaration vient en écho au rapport de l'OCDE (2005), *Le rôle crucial des enseignants*, cité dans le chapitre 1.2 de cet ouvrage. Ainsi que le signalait aussi ce rapport, le texte de l'Union européenne insiste sur le fait que « *les enseignants ne peuvent agir tout seuls* » ; ils doivent être soutenus par les établissements où ils enseignent, par leurs institutions régionales et nationales dans l'exercice de leur métier, et par la politique sociale et éducative de leur pays. Ces précisions, qui semblent être des remarques du plus pur bon sens, méritent d'être

entendues par les gouvernements des pays membres et par tous les acteurs du monde éducatif...

L'enseignement et la formation des enseignants sont deux volets complémentaires, imbriqués à la manière des 'poupées russes' et les textes institutionnels font apparaître clairement les liens qui relient les compétences clés à développer chez les élèves et celles à développer chez les enseignants. On commence toujours, logiquement, par le niveau des élèves : que faut-il qu'ils sachent (et sachent faire) au moment de quitter le système scolaire, au terme du cursus de scolarité obligatoire ? En d'autres termes, que doit-on leur faire apprendre ? Ensuite, à partir de cet inventaire, on peut déterminer les principes conducteurs des programmes de formation des maîtres. Au niveau européen, le texte concernant la formation des enseignants s'accompagne d'une annexe qui décrit les huit compétences clés, préalablement définies, à développer chez les élèves. De même, en France, le *Socle commun de connaissances et compétences* pour les élèves, publié en juillet 2006 a été suivi, en décembre 2006, par la publication du *Cahier des charges de la formation des maîtres*.

Voyons tout d'abord ce qui est dit de l'éducation des jeunes. Une éducation de haute qualité doit « *permettre aux élèves et aux étudiants l'accomplissement personnel, social et professionnel* » ; pour cela, huit domaines de compétences doivent être également et harmonieusement développés dans le cadre scolaire :

- Communication dans la langue maternelle
- Communication en langues étrangères
- Compétences mathématiques et compétences de base en sciences et technologies
- Compétence numérique
- Apprendre à apprendre
- Compétences sociales et civiques
- Esprit d'initiative et d'entreprise
- Sensibilité et expression culturelles

On voit bien, à partir de cette liste, qu'une formation initiale des enseignants qui serait basée uniquement sur l'acquisition de savoirs disciplinaires ne leur permettrait pas d'assurer leur mission...

Le texte européen *Education et formation 2010* précise un certain nombre de points concernant le statut et le métier des enseignants, ainsi que les compétences qui leur seront nécessaires.

1. Etre enseignant est une profession, hautement qualifiée : les cursus de formation des enseignants doivent faire partie de l'enseignement supérieur, aussi bien pour les enseignants du 1^{er} degré que pour ceux du 2nd degré, -ce qui n'est pas encore le cas dans tous les états membres.
2. De ce fait, ils doivent s'inscrire dans le processus de Bologne ; des parcours adaptés aux métiers de l'enseignement doivent être proposés aux trois étapes : licence, master et doctorat, suivis par des options de formation continuée tout au long de la vie.
3. La formation continuée doit être soutenue et encouragée par les institutions ; elle doit être reconnue et valorisée : ainsi que le notait le rapport de l'OCDE, c'est une des conditions nécessaires pour retenir des enseignants de qualité.
4. La dimension européenne doit être intégrée à tous les niveaux, afin que les enseignants puissent préparer leurs élèves à leur rôle de futurs citoyens européens et puissent leur apprendre à reconnaître et à respecter les diverses cultures.

5. Pour ce faire, une connaissance ‘de première main’ est nécessaire : les enseignants doivent être encouragés à aller découvrir par eux-mêmes les systèmes et les pratiques éducatives dans l’Union européenne.
6. Parallèlement, il convient d’installer entre les états membres une confiance mutuelle pour la reconnaissance des compétences et des qualifications au métier d’enseignant, facilitant la mobilité.
7. De même que l’on disait tout à l’heure que les enseignants doivent être soutenus par les politiques sociales et éducatives des états membres, de même, les enseignants doivent apprendre à connaître l’environnement socioprofessionnel et travailler en partenariat avec les acteurs sociaux et économiques, avec les universités et les chercheurs, au niveau local, national et international.

Ces objectifs préliminaires se déclinent ensuite en trois grands domaines de compétences :

- Travailler avec les autres
- Travailler avec le savoir, la technologie et l’information
- Travailler avec et dans la société

Travailler avec les autres

Pour cela, il serait nécessaire d’acquérir des connaissances en psychologie et en psychologie du développement ; il faut développer la confiance en soi dans les relations professionnelles, pour échanger et mutualiser ; il faut considérer les élèves comme des individus et leur apporter un soutien pour qu’ils deviennent des acteurs intégrés dans la société ; il faut utiliser des méthodes de travail coopératives qui favorisent le développement intellectuel, afin que chacun puisse réaliser au mieux ses potentialités.

Travailler avec le savoir, la technologie et l’information

Cela suppose que l’enseignant puisse intégrer une variété de savoirs de nature différente ; qu’il puisse rechercher, analyser, questionner, valider et transmettre les connaissances en utilisant les technologies avec discernement ; qu’il puisse guider les élèves dans l’exploration des réseaux et des ressources multimédias ; qu’il puisse concevoir et gérer des environnements d’apprentissage avec une liberté intellectuelle dans ses choix didactiques, pédagogiques et éducatifs ; qu’il puisse mettre en place une variété d’approches d’enseignement pour développer chez les élèves des stratégies d’apprentissage également variées ; qu’il ait une bonne compréhension de son domaine scientifique et qu’il puisse situer, pour les élèves, les apprentissages scolaires dans un processus d’apprentissage tout au long de la vie.

Travailler avec et dans la société

Les enseignants contribuent à l’éducation de futurs citoyens européens qui auront une responsabilité mondiale ; ils devraient promouvoir la mobilité et la coopération européenne et encourager la compréhension et le respect interculturel ; ils doivent pouvoir identifier les valeurs partagées par-delà les différences ; ils doivent comprendre quels sont les facteurs qui facilitent la cohésion et ceux qui engendrent l’exclusion ; ils doivent être conscients de la dimension éthique de la société de la connaissance ; ils doivent pouvoir travailler avec les parents, les partenaires sociaux et la communauté éducative dans son ensemble.

L’ampleur et la complexité des attentes montrent bien la nécessité d’inscrire la formation des enseignants dans un continuum : formation initiale dans un cursus licence et master ; accompagnement lors des premières années dans le métier ; développement professionnel continué, valorisé dans le déroulement de la carrière.

Les programmes d'appui

L'Union européenne ne s'est pas contentée de publier des textes théoriques ; un ensemble de programmes, assorti d'un budget pluriannuel (2007-2013, pour en assurer la continuité), vient consolider ces recommandations.

Le budget 2007 consacré à l'éducation et à la formation s'élève à 0,9 milliards d'Euros, en augmentation de 31% sur celui de 2006. La ligne « Education et formation » fait partie d'un chapitre intitulé « Compétitivité », qui concerne les différents secteurs qui peuvent faire avancer l'Europe vers « une économie fondée sur la connaissance » et qui, avec le chapitre intitulé « Cohésion » fait partie de la rubrique « Croissance durable », qui représente à elle seule près de la moitié du budget annuel de l'U.E. : 54,9 milliards d'€ sur un budget total de 126,5 milliards d'€.

(source : http://europa.eu/pol/financ/index_fr.htm).

La décision n° 1720/2006/CE du parlement européen et du conseil, du 15 novembre 2006, établit le programme d'actions « *pour l'éducation et la formation tout au long de la vie* », se déclinant en :

- « Le programme Comenius, qui vise les besoins en matière d'enseignement et d'apprentissage de tous les participants à l'enseignement préscolaire et scolaire jusqu'à la fin du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, ainsi que les établissements et organisations dispensant cet enseignement ;
- Le programme Erasmus, qui vise les besoins en matière d'enseignement et d'apprentissage de tous les participants à l'enseignement supérieur formel et à la formation professionnelle de niveau supérieur, quelle que soit la durée de leur cursus ou diplôme, y compris les études de doctorat, ainsi que les établissements et organisations dispensant ou facilitant cet enseignement et cette formation ;
- Le programme Leonardo da Vinci, qui vise les besoins en matière d'enseignement et d'apprentissage de tous les participants à l'enseignement et à la formation professionnels autres qu'au niveau supérieur, ainsi que les établissements et organisations dispensant ou facilitant cet enseignement et cette formation ;
- Le programme Grundtvig, qui vise les besoins en matière d'enseignement et d'apprentissage des participants à toutes les formes d'éducation des adultes, ainsi que les établissements et organisations dispensant ou facilitant cette éducation. »

Par ailleurs, le '*programme transversal*' recouvre des activités clés comme :

- « la coopération et l'innovation politiques en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie ;
- la promotion et l'apprentissage des langues ;
- le développement de contenus, de services, de pédagogies, de pratiques innovantes, fondées sur les TIC ;
- la diffusion et l'exploitation d'actions soutenues au titre du programme et de programmes connexes antérieurs, ainsi que l'échange de bonnes pratiques. »

Pour terminer ce catalogue, citons le *programme Jean Monnet*, qui comprend :

- « l'action Jean Monnet proprement dite ;
- l'octroi de subventions de fonctionnement pour soutenir des établissements désignés s'occupant de questions relatives à l'intégration européenne ;
- l'octroi de subventions de fonctionnement pour soutenir d'autres établissements et associations européens, dans le domaine de l'éducation et de la formation. »

L'engagement dans l'un de ces programmes nécessite de constituer un dossier de candidature, qui, dans le cas d'une acceptation, pourra contribuer au financement du projet.

Pour obtenir les renseignements et les dossiers de candidature, consulter le site

<http://eacea.ec.europa.eu/index.htm>

Bibliographie et sitographie

LUCAS, N & MARIE, V, (Ed.) (2005), *L'Europe enseignée*, Paris, Manuscrit-Université, collection Enseigner autrement

MAILHOS, Mf (Ed.) (2007), *Apprendre à enseigner l'Europe*, Kecskemét, publication Istepec, Planeta Press, Kft

<http://www.AEDE-France.org> site français de l'Association Européenne Des Enseignants,

http://europa.eu/index_fr.htm pour chercher des informations sur l'Union européenne

http://europa.eu/pol/financ/index_fr.htm pour les informations sur le budget de l'Union européenne

http://europa.eu.int/comm/dgs/education_culture pour les textes relatifs à l'éducation et à la formation tout au long de la vie

<http://eacea.ec.europa.eu/index.htm> pour les fiches techniques et les dossiers de candidature

<http://europa.eu/scadplus/glossary> pour mieux comprendre les références

<http://www.istepec.eu> site du programme Comenius Istepec « Apprendre à enseigner l'Europe »

<http://www.mouvement-europeen.eu> pour en apprendre beaucoup au sujet de la citoyenneté en Europe